



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2018-10-D-10-fr-1

Orig. : FR



Décisions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 9 octobre 2018 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence grecque 2018-2019

III.A. PROGRAMMES

Descripteurs de niveaux atteints¹

1. Descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI - Cycle Secondaire (2018-09-D-57-en-fr-de-1)

Les 3 versions linguistiques EN, FR et DE vont être peaufinées et parfaitement harmonisées du point de vue de la terminologie par les Inspecteurs responsables de chaque langue. Si nécessaire, la version EN originale sera légèrement modifiée par le sous-Groupe de travail « Assurance de la Qualité » L1. Les Inspecteurs sont invités à envoyer leurs commentaires au Groupe de travail.

Une fois finalisées, les 3 versions linguistiques serviront de base à tous les Inspecteurs pour vérifier et amender le cas échéant la version linguistique dont ils sont responsables.

Le Conseil d'inspection secondaire approuve les « Descripteurs de niveaux atteints pour toutes les LI du cycle secondaire », sous réserve des adaptations à faire pour harmoniser parfaitement les 3 versions linguistiques. Les commentaires pertinents envoyés par les Inspecteurs seront également pris en compte par le sous-Groupe de travail « Assurance de la Qualité » L1 pour modifier le document sur le fond.

III.C. BACCALAURÉAT EUROPÉEN

5. Demande de dérogation à l'Article 6.5 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen pour deux élèves de S7 pour la Session 2019 du Baccalauréat européen (2018-09-D-64-en-1)

Une Ecole a relevé deux cas d'élèves pour lesquels il est impossible de choisir une 3^{ème} option pour les examens oraux du Baccalauréat 2019, de par un mauvais choix dans la combinaison initiale des matières.

Après une analyse profonde de la situation et des possibilités, l'Unité Baccalauréat a fait une proposition permettant aux élèves concernés de passer le troisième examen oral soit en Histoire 2P, soit en Géographie 2P, dans le but de ne pas pénaliser ces élèves.

Le Conseil d'inspection secondaire approuve la demande de dérogation présentée pour ces deux élèves de S7 pour la Session 2019 du Baccalauréat européen.

6. Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2019 (Observation universitaire) Oral

Dans un avenir proche, le Conseil d'inspection secondaire propose que la procédure soit revue pour ne plus se baser uniquement sur le volontariat mais présenter une feuille de route des matières à auditer, dans un souci de transparence et de garantie de l'assurance de la qualité. Les Inspecteurs sont également d'avis de mettre en place un réseau d'Institutions pour l'audit de la Langue I.

Pour la session 2019 du Baccalauréat, le Conseil d'inspection secondaire décide d'auditer les matières suivantes: Biologie, Chimie, Mathématiques 3 périodes, Mathématiques 5 périodes, Physique et Histoire.

¹ cf. décision du CPM des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-en-1 « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière »